

**Séance du 17 mai 2018****Délibération n° 2018-34**

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2018.

**Présent(s) :** Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Daniel RONDET, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

**Procuration(s) :** Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Olivier FILLIAT ; Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY

**Présent(s) sans voix délibérative :** Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

**Assistaient également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 5-3	Thème : désignation de représentants
----------	--------------------------------------

**Objet : désignation des représentants de la communauté de communes au sein du groupe d'action locale Leader (GAL)**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération du 10 juillet 2006 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ;

VU les statuts du syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et du groupe d'action locale Leader ;

VU la délibération n°2014-64 du 17 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du groupe d'action locale Leader (GAL) ;

VU délibération n°2015-59 du 18 juin 2015 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du groupe d'action locale Leader (GAL) portant Monsieur Cyril

ROMERO représentant titulaire de la communauté de communes au sein du groupe d'action locale Leader ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet, en date du 20 octobre 2017, par lequel il accepte la démission de Monsieur Cyril ROMERO de ses mandats de maire et conseiller municipal, et donc de conseiller communautaire ;

CONSIDERANT que les statuts du groupe d'action locale Leader prévoient que le nombre de membres du collège « élus » est porté à 1 pour la communauté de communes (1 titulaire ; 1 suppléant) ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :** de proclamer en tant que représentants de la communauté de communes au sein du Groupe d'Action Locale du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, pour le programme 2014-2020, les conseillers suivants :

- Alain GAUBERT (titulaire) ;
- Daniel RONDET (suppléant).

Fait et délibéré le 17 mai 2018,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.